

**Le Chêne dit de « Robert le Chouan », au lieu-dit
« la Cigogne », à Saint-Pardoux-Soutiers (79310)**

ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Rapport de présentation

Crédit photo : Thierry DEGEN – DREAL Nouvelle-Aquitaine



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

**Projet de classement au titre des articles L.341-1
et suivants du Code de l'environnement**

**Le Chêne dit de « Robert le Chouan », au lieu-dit
« la Cigogne », à Saint-Pardoux-Soutiers (79310)**

Département des Deux-Sèvres

Commune de Saint-Pardoux-Soutiers

Mars 2023

Sommaire

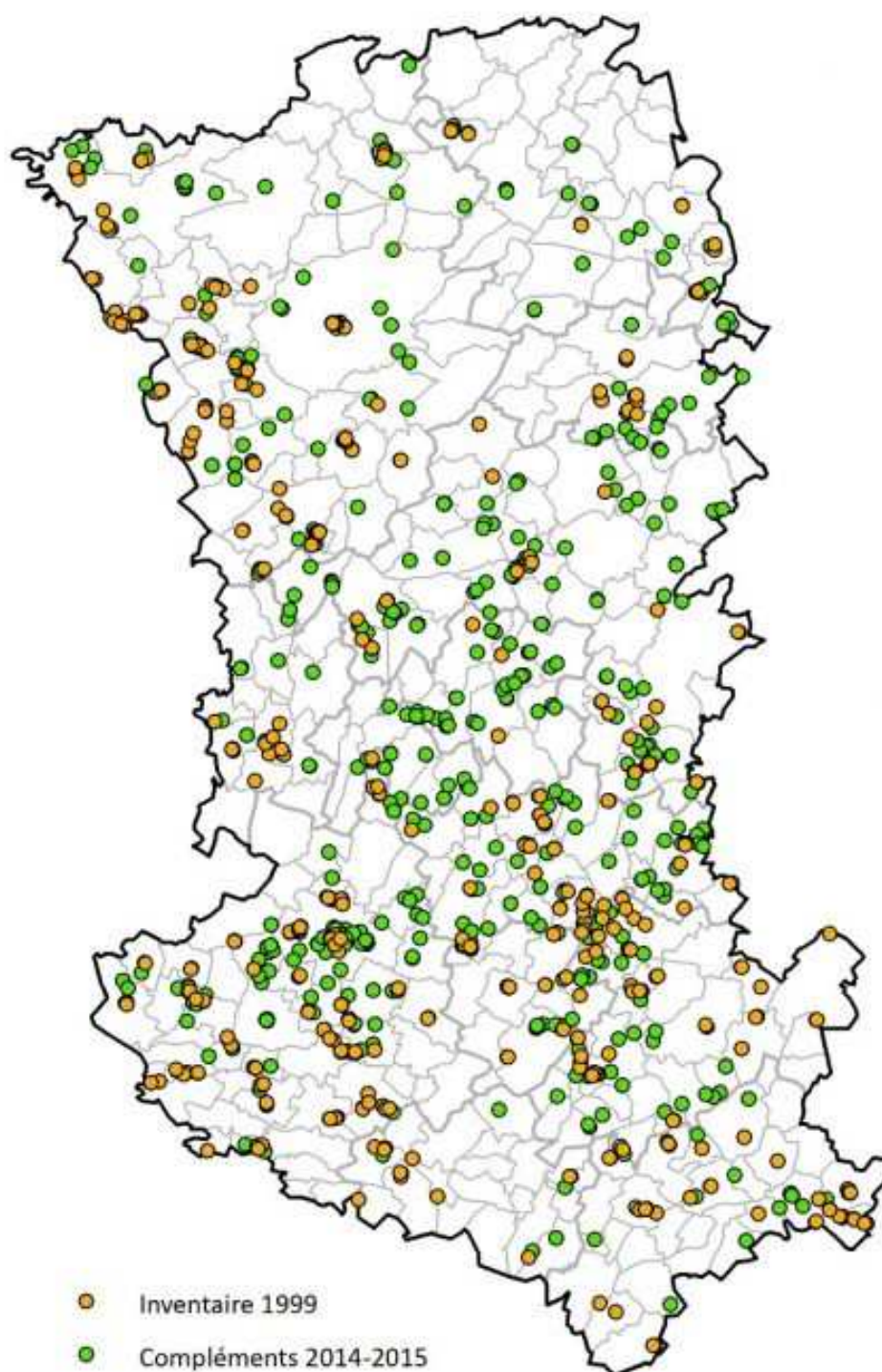
1. Présentation générale	3
1.1. Introduction	3
1.2. Données générales	6
Situation, contexte géologique et paysager	
2. Description du site	17
2.1 Contexte administratif	18
2.2 Environnement paysager	20
2.3 Caractéristiques de l'arbre	21
2.5 Projet de périmètre	25
3. Conclusion	
critères de classement et conseils de gestion	26
4. Annexes	27
5. Extrait de l'ouvrage « Arbres Remarquables des Deux-Sèvres »	
6. Rapport d'expertise phytosanitaire	

1. Présentation générale

1.1 Introduction



Aire de répartition des arbres remarquables inventoriés en Deux-Sèvres



Source cartographique interactive : Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)

<https://www.dsne.org/2014/02/25/inventaire-des-arbres-remarquables/>

<https://www.arbres.org/carte-de-france-interactive.htm>

Les arbres remarquables sont des arbres vivants exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur passé ou encore leur légende. Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être conservé. Certains ont été classés « monument naturel » depuis la loi de 1906, puis au titre de celle de 1930 instituant la protection des sites.

En 2013, la DREAL Poitou-Charentes, depuis devenue DREAL Nouvelle-Aquitaine, a souhaité que soit complété le premier inventaire des arbres remarquables des Deux-Sèvres datant de 1999. Elle a donc apporté son soutien technique et financier à l'association *Deux-Sèvres Nature Environnement* pour actualiser cet inventaire.

A cette occasion a été élaborée une grille multi-critères d'évaluation, permettant d'objectiver les éléments d'appréciation de ces arbres, selon les motifs artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, inscrits dans la loi du 2 mai 1930. L'inventaire ne constituant en effet qu'un « porté à connaissance », sans valeur réglementaire ni pouvoir de protection, il semblait utile à partir de cette base d'identifier les sujets méritant un classement au titre des sites. Sur les 1231 arbres répertoriés en Deux-Sèvres, 3 parmi les plus remarquables d'entre eux ont été retenus du fait de leurs dimensions, leur histoire ou leur contexte particulier. Afin de faciliter la procédure de classement et surtout la gestion future des arbres, l'accord des propriétaires a également été un critère de choix.

Un ouvrage intitulé « Arbres Remarquables des Deux-Sèvres », édité et publié en 2017, en illustre leurs portraits (Cf. annexe).

« Surdimensionnés, tordus, empreints d'histoires... et tous hors du commun. Les arbres remarquables ne laissent personne indifférent. Patrimoine vivant à l'apparence éternelle, ils traversent les générations. »
Deux-Sèvres Nature Environnement

Le chapitre ci-dessous présente les données générales des 3 arbres, cependant le présent rapport concerne **le chêne de Robert le Chouan à Saint-Pardoux-Soutiers** (arbre n°2 sur les cartes).

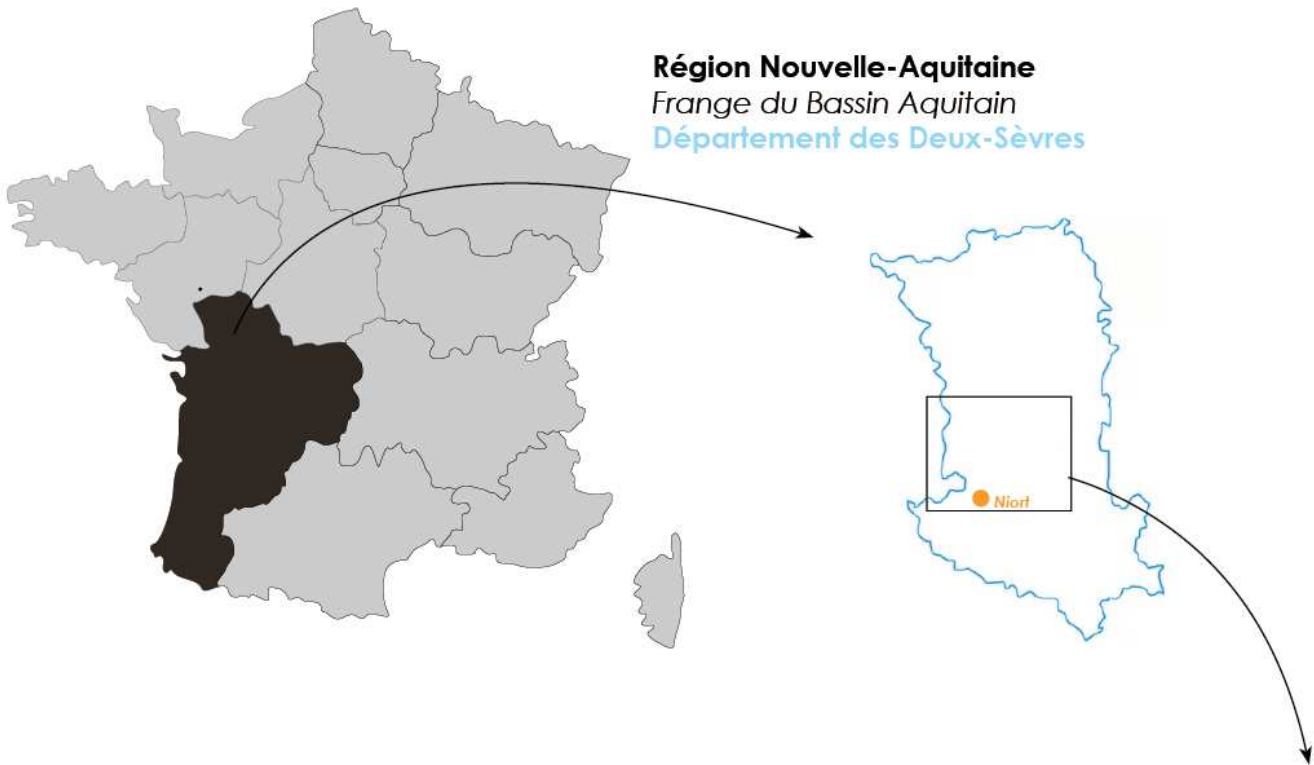
1. Présentation générale

1.2 Données générales

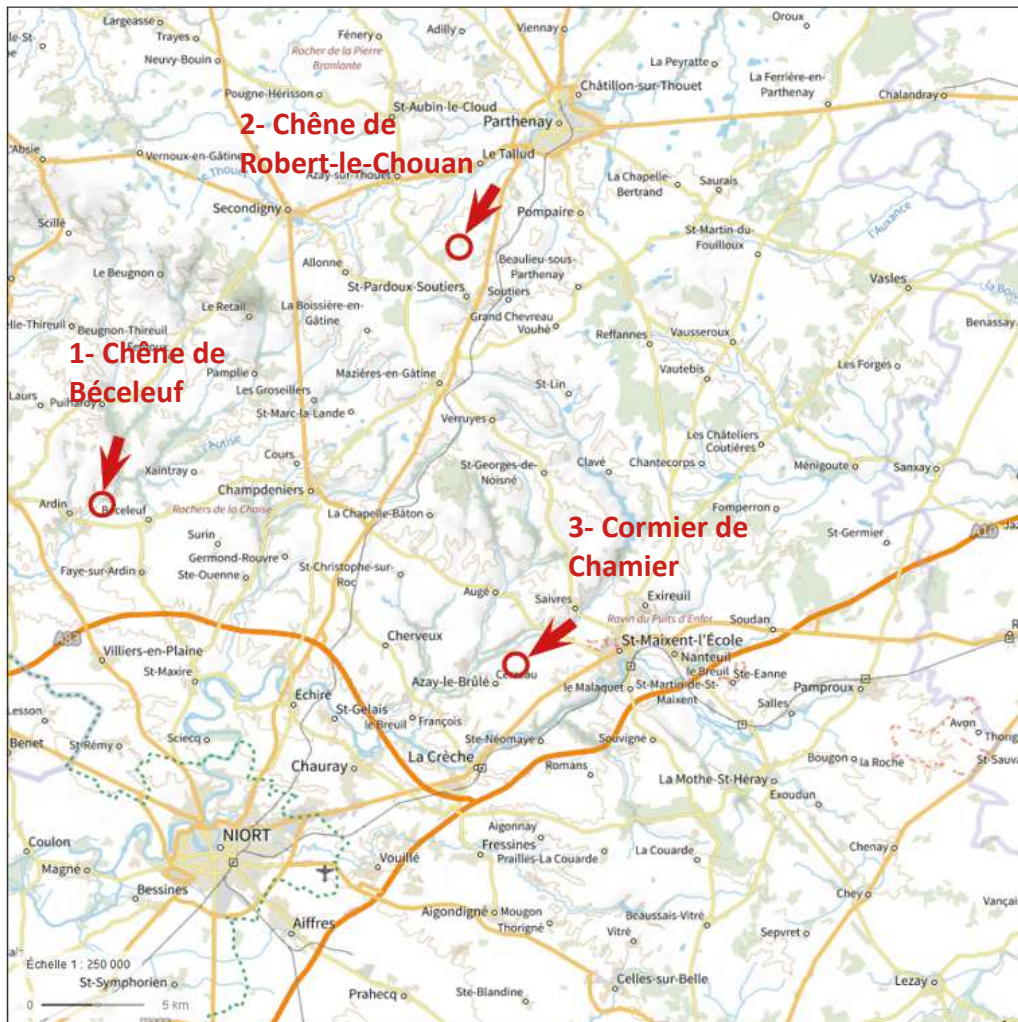
© Rousseau Valérie – Agence Du Vent dans les Feuilles



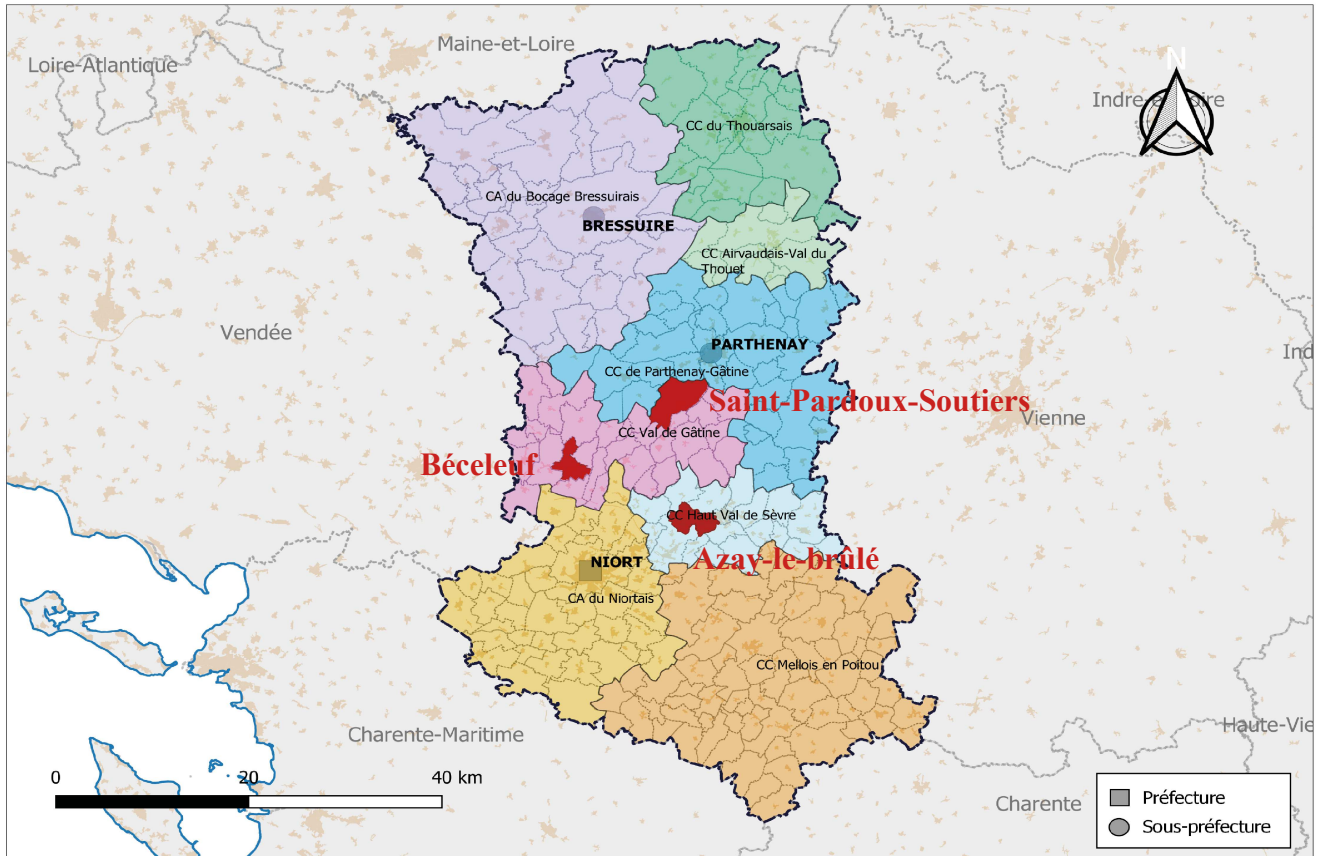
Situation



Circonscription des 3 sites – extrait du fond de carte IGN 1/250 000



Carte des EPCI des Deux-Sèvres au 1er Janvier 2019



 Communes concernées par le projet de classement



La communauté de communes Val de Gâtine a été créée le 1er janvier 2017, elle résulte de la fusion des communautés de communes Gâtine-Autize, Pays Sud Gâtine I d'Egray. Ce territoire rural s'étend sur 553 km² et compte 21876 habitants répartis sur 31 communes. Monsieur Jean-Pierre Rimbeau en est son président.

<https://www.valdegatine.fr/>



La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été créée le 1er janvier 2014. Elle regroupe les anciennes Communautés de Communes Arc en Sèvre et Val de Sèvre ainsi que les communes d'Avon et Salles, soit 19 communes au total pour une population de 30 000 habitants. Monsieur Daniel Jollit en est son président.

<https://cc-hvs.fr/>

Un projet de Parc Naturel Régional de la Gâtine est en cours d'élaboration et porté par le Pays de Gâtine

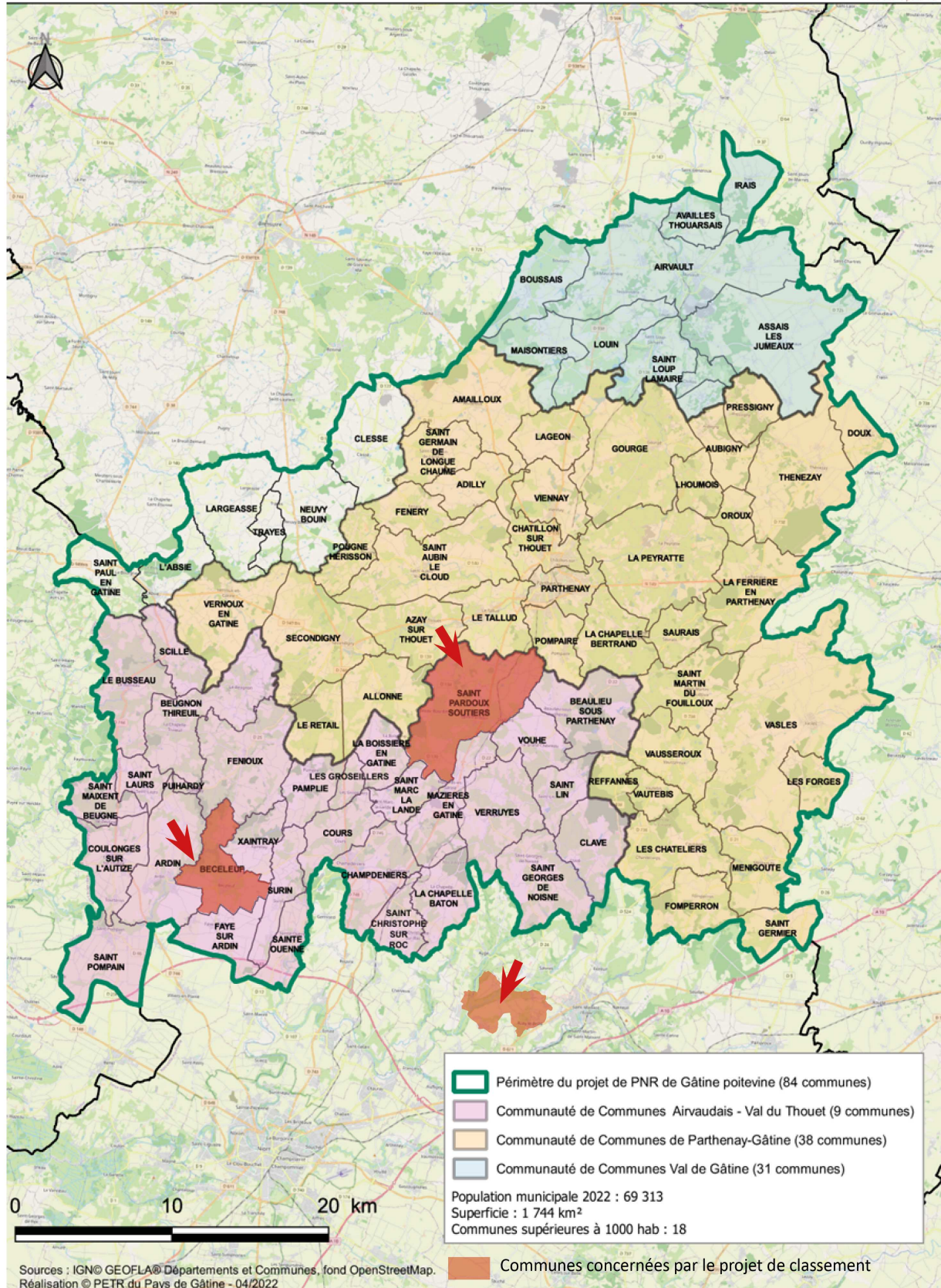
Carte du futur PNR de Gâtine poitevine

Périmètre du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.pays-gatine.com

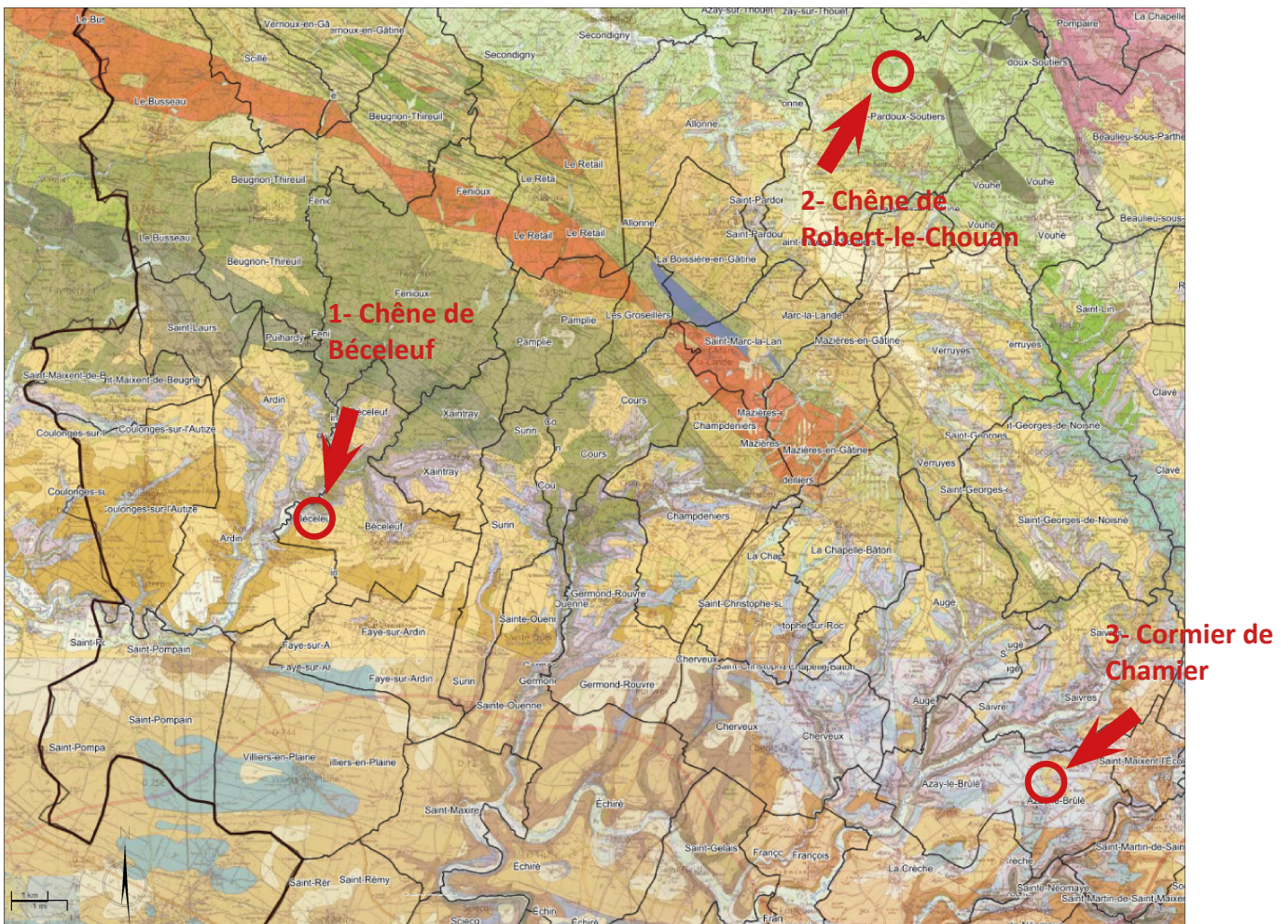


Projet
Parc
naturel
régional
de Gâtine poitevine



Géologie – Extrait de la carte géologique des Deux-Sèvres

Au croisement du Massif armoricain, du Bassin ligéro-parisien et du Bassin aquitain, le département des Deux-Sèvres déploie une grande diversité de ressources et une richesse patrimoniale naturelle et bâtie importante; en témoignent, entre autres, le recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres, l'inventaire des monuments historiques des Deux-Sèvres, les inventaires du patrimoine naturel du département et de la région, l'inventaire des arbres labellisés remarquables en Deux-Sèvres, et tant d'autres...



<http://geoportail.fr/>

©Open steetmap

 Localisation des projets proposés au classement

Le chêne du pigeonnier de Pouzay à Béceleuf

Le chêne pédonculé est implanté sur les plateaux des terres rouges moyennement profondes avec un sol limoneux, moyennement profond, sur argile rouge.

En contact des plaines calcaires constituées de groies moyennement profondes au sol argilo-limoneux, moyennement profond, sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

Également situé en bordure de la vallée calcaire et les terrasses alluviales de l'Autise aux sols de textures variables, calcaire à nappe plus ou moins profonde

Source : ©IGN GEOFLA®

Le chêne de Robert le Chouan au lieu dit de la Cigogne à Saint Pardoux-Soutiers

Le chêne pédonculé est implanté sur les plateaux du seuil du Poitou à argile à silex profond. Son sol est argilo-limoneux, profond, peu caillouteux, acides et peu hydromorphe.

Source : ©IGN GEOFLA®

Le cormier de Chamier à Azay-le-Brulé

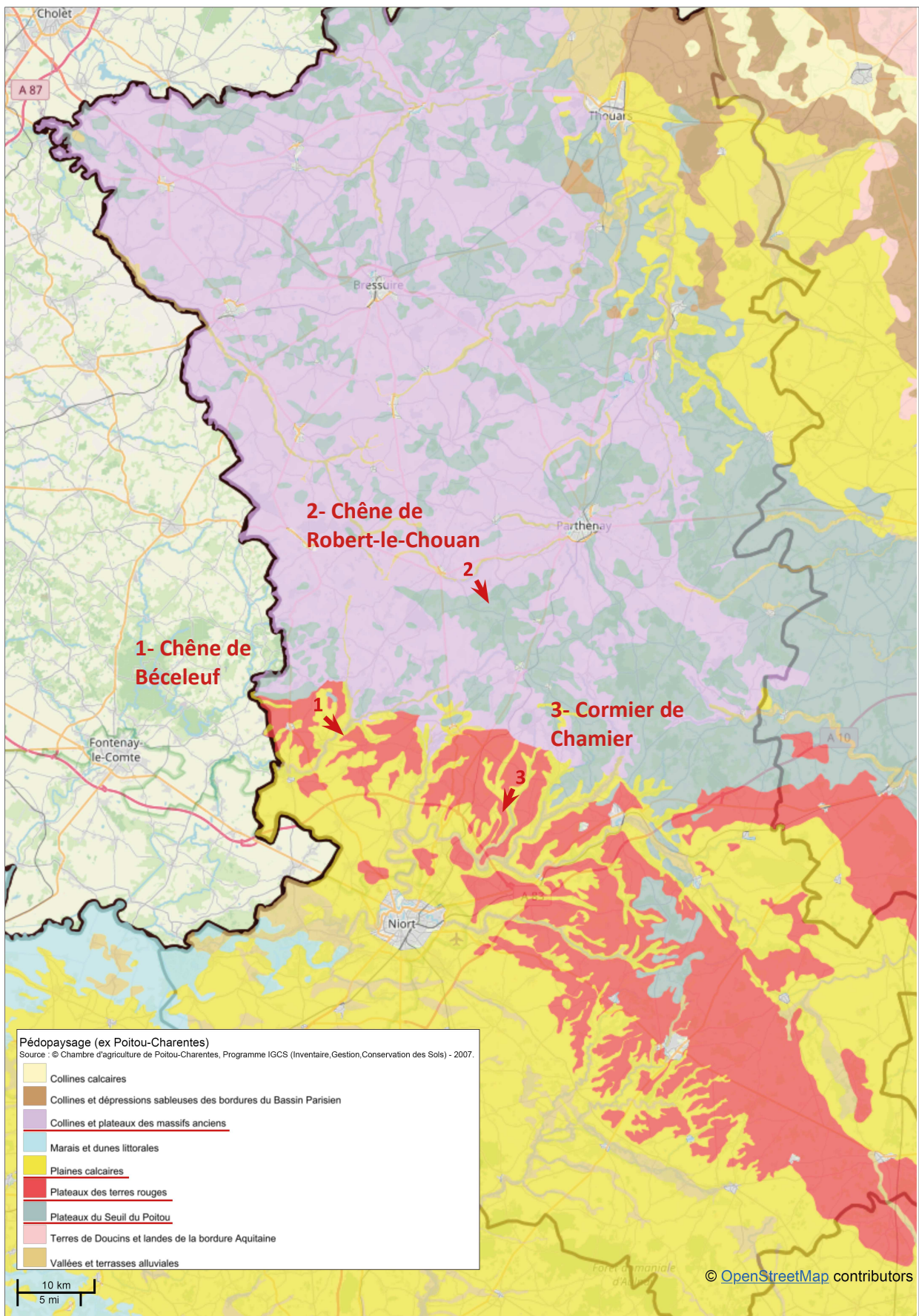
Le cormier est implanté sur les plateaux des terres rouges moyennement profondes avec un sol limoneux, moyennement profond sur argile rouge.

Résistance aux retraits et gonflement des argiles.

Source : ©IGN GEOFLA®

<https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr>

Carte des pédo-paysages des Deux-Sèvres



Atlas des paysages de l'ex-Région Poitou-Charentes réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels en 1999



LES PLAINES DE CHAMPS OUVERTS

- 101 - La plaine d'Aunis
- 102 - La plaine du nord de la Saintonge
- 103 - La plaine de Niort
- 104 - Les plaines de Neuville à Thouars
- 105 - Les plateaux de Pamproux et de Lezay
- 106 - La dépression de Villebois-Lavalette

LES PLAINES VALLONNEES - BOISEES

- 201 - La région du tuffeau
- 202 - Les terres de brandes
- 203 - Les terres rouges à taillis
- 204 - Le Ruffécois
- 205 - La plaine haute d'Angoumois
- 206 - La campagne de Pont-l'Abbé-d'Arnoult - Gémozac
- 207 - La campagne de Cozes - Semussac

LES BOCAGES

- 301 - La Gâtine de Parthenay
- 302 - Le Bocage bressuirais
- 303 - Les contreforts de la Gâtine
- 304 - L'Entre plaine et Gâtine
- 305 - Les terres rouges bocagères
- 306 - Les terres froides
- 307 - La bande bocagère de la plaine de Niort

LES TERRES VITICOLES

- 401 - La Champagne charentaise
- 402 - Le pays bas
- 403 - Les Borderies et les Fins Bois
- 404 - Les coteaux de la Gironde
- 405 - Le bocage viticole de Mirambeau
- 406 - Les coteaux du Lary
- 407 - Le vignoble saumurois
- 408 - Le vignoble du Haut Poitou

LES TERRES BOISEES

- 501 - La marche boisée
- 502 - Le pays du karst
- 503 - Le pays d'Horte
- 504 - Les côtes de l'Angoumois
- 505 - Les collines de Montmoreau
- 506 - Le petit Angoumois
- 507 - La double saintongeaise
- 508 - Les bois et forêt de la Lande

LES PAYSAGES LITTORAUX

- 601 - Le pertuis breton
- 602 - L'anse de l'Aiguillon
- 603 - Le Marais Poitevin (hors Venise Verte)
- 604 - La côte d'Aunis
- 605 - L'île de Ré
- 606 - Le pertuis d'Antioche, l'île d'Ax, le fort Boyard,...
- 607 - La baie d'Yves
- 608 - La presqu'île de Fouras
- 609 - Les marais de Rochefort (Marais desséchés)
- 610 - La presqu'île de Moëze
- 611 - Le marais de Brouage
- 612 - L'île d'Oléron
- 613 - La presqu'île de Marennes
- 614 - Le marais de la Seudre
- 615 - Le pertuis de Maumusson
- 616 - La presqu'île d'Arvert
- 617 - Royan et la Côte de Beauté
- 618 - Les marais de Gironde
- 619 - La Gironde

LES VALLEES PRINCIPALES

- 701 - La Sèvre nantaise et ses affluents
- 702 - Le Thouet et ses affluents
- 703 - Le Clain et ses affluents
- 704 - La Vienne et ses affluents
- 705 - La Creuse, la Gartempe et leurs affluents
- 706 - L'Autize, la Sèvre niortaise et leurs affluents
- 707 - La Boutonne et ses affluents
- 708 - La haute Charente et ses affluents
- 709 - Le val d'Angoumois
- 710 - La basse Charente
- 711 - La Segne et ses affluents
- 712 - La Seudre et ses affluents
- 713 - La Tardoire et ses affluents
- 714 - La Dronne, la Nizonne et leurs affluents

LES VILLES PRINCIPALES

- 801 - Poitiers - Châtelleraut
- 802 - La Rochelle
- 803 - Niort
- 804 - Angoulême
- 805 - Rochefort
- 806 - Saintes
- 807 - Cognac

LES PAYSAGES SINGULIERS

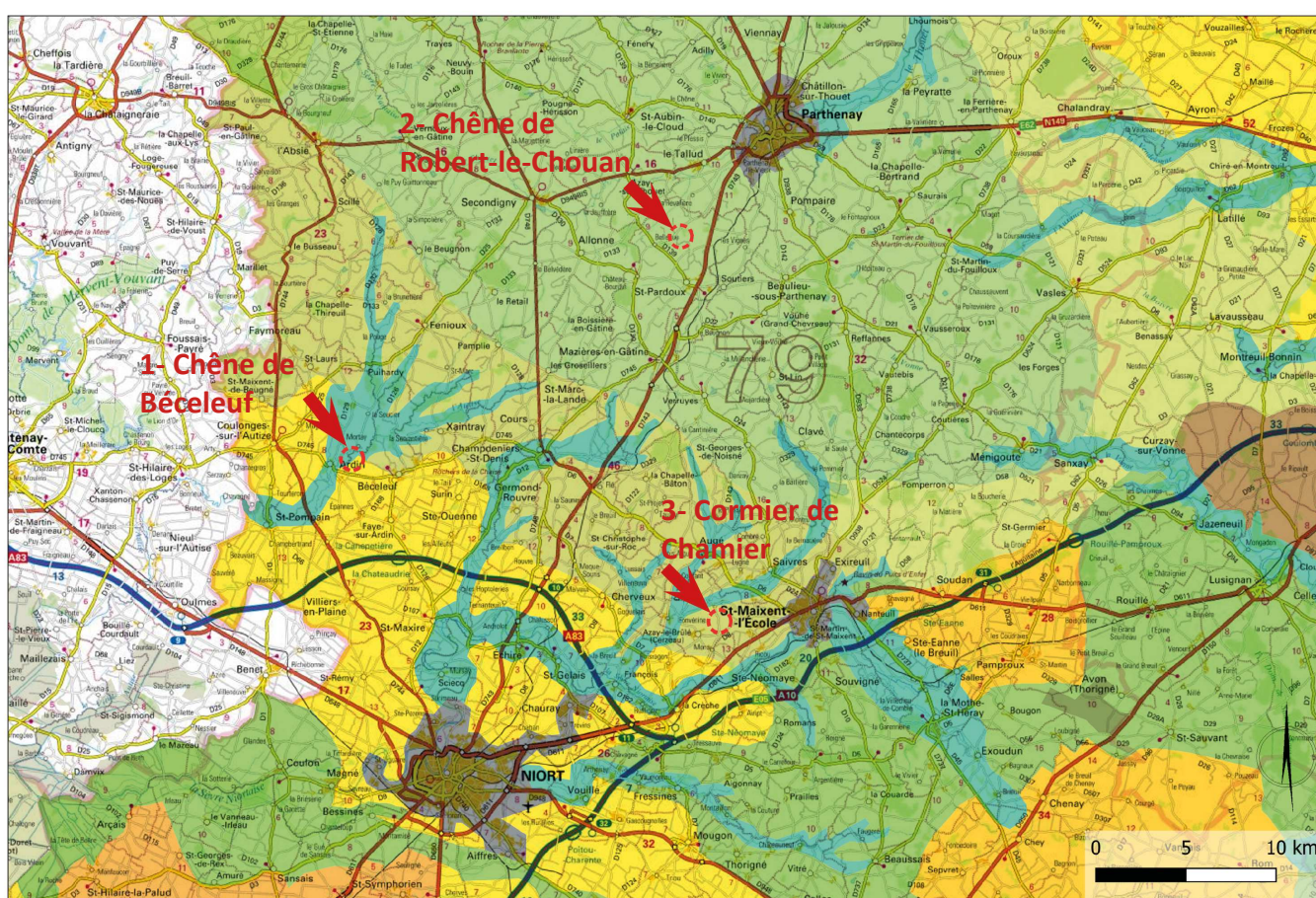
- 901 - La Venise Verte
- 902 - Les brandes du Poitou
- 903 - Le Pinaill
- 904 - Le bocage de Bougon - Avon

L'Atlas régional des paysages de l'ex Poitou-Charentes réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels en 1999 (CEN Nouvelle-Aquitaine aujourd'hui) identifie les grandes entités paysagères. Ces ensembles paysagers présentent des grands traits communs qui en déterminent les contours :

- les mouvements topographiques et les vallées,
- les caractéristiques des sols, le couvert végétal et les pratiques agricoles,
- la densité du maillage bocager,
- les formes bâties...

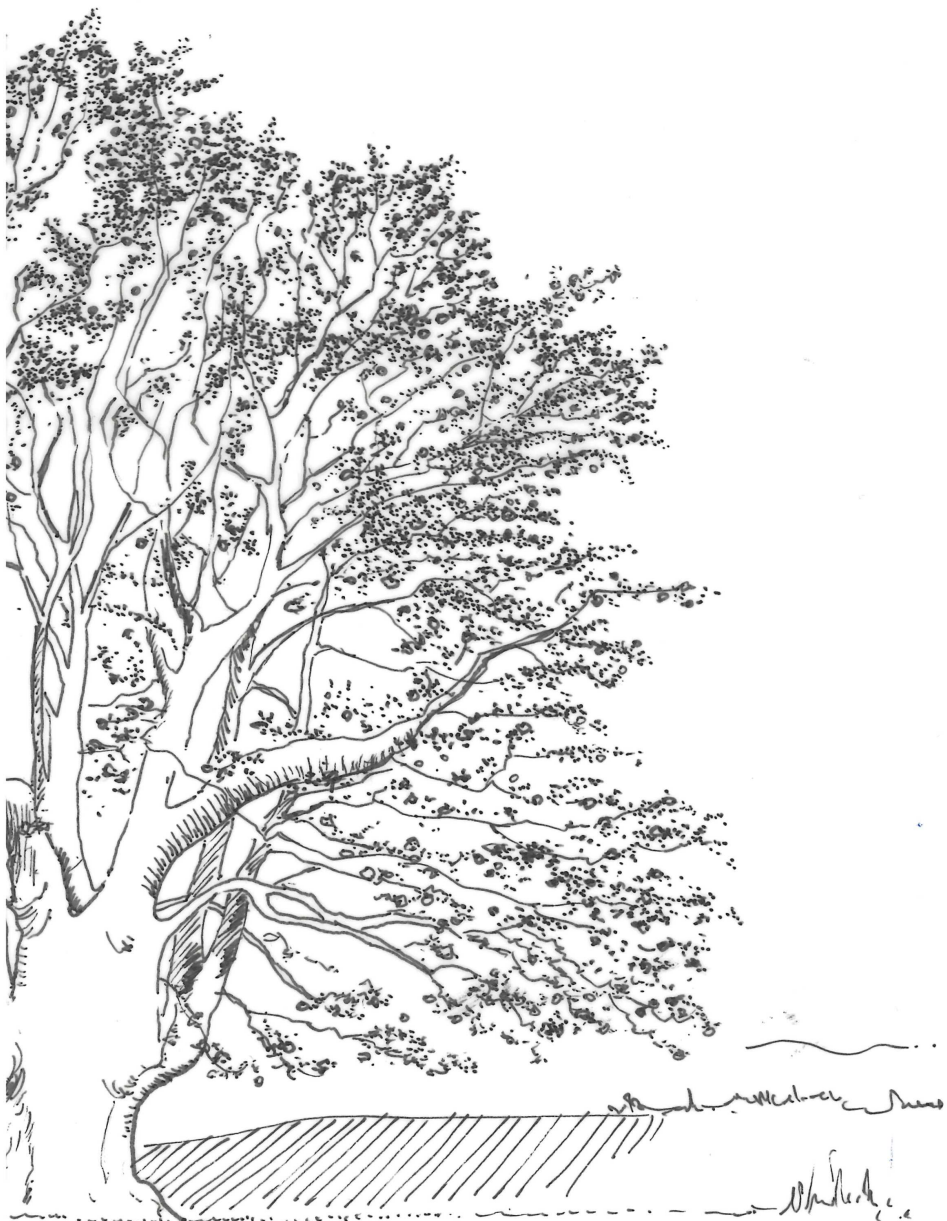
Sur la zone d'étude, la prédominance du système bocager confère au territoire une certaine homogénéité. Cette unité paysagère est désignée par le terme « La gâtine de Partenay » ou « La Gâtine Poitevine », qui se prolonge vers le nord-est, en direction du « Bocage Bressuirais ». Les ouvertures de la plaine calcaire sur les franges nord-est (La Plaine du Touarsais) et au sud-ouest (La Plaine de Niort) rencontrent le bocage par l'intermédiaire d'espaces de transition que sont :

- au sud-ouest : « Entre Plaine et Gâtine » et « La Vallée de l'Autize »,
- au nord-est : « La Vallée du Thouet » et « Les contreforts de la Gâtine ».



Localisation des projets poposés au classement

2. Description du site



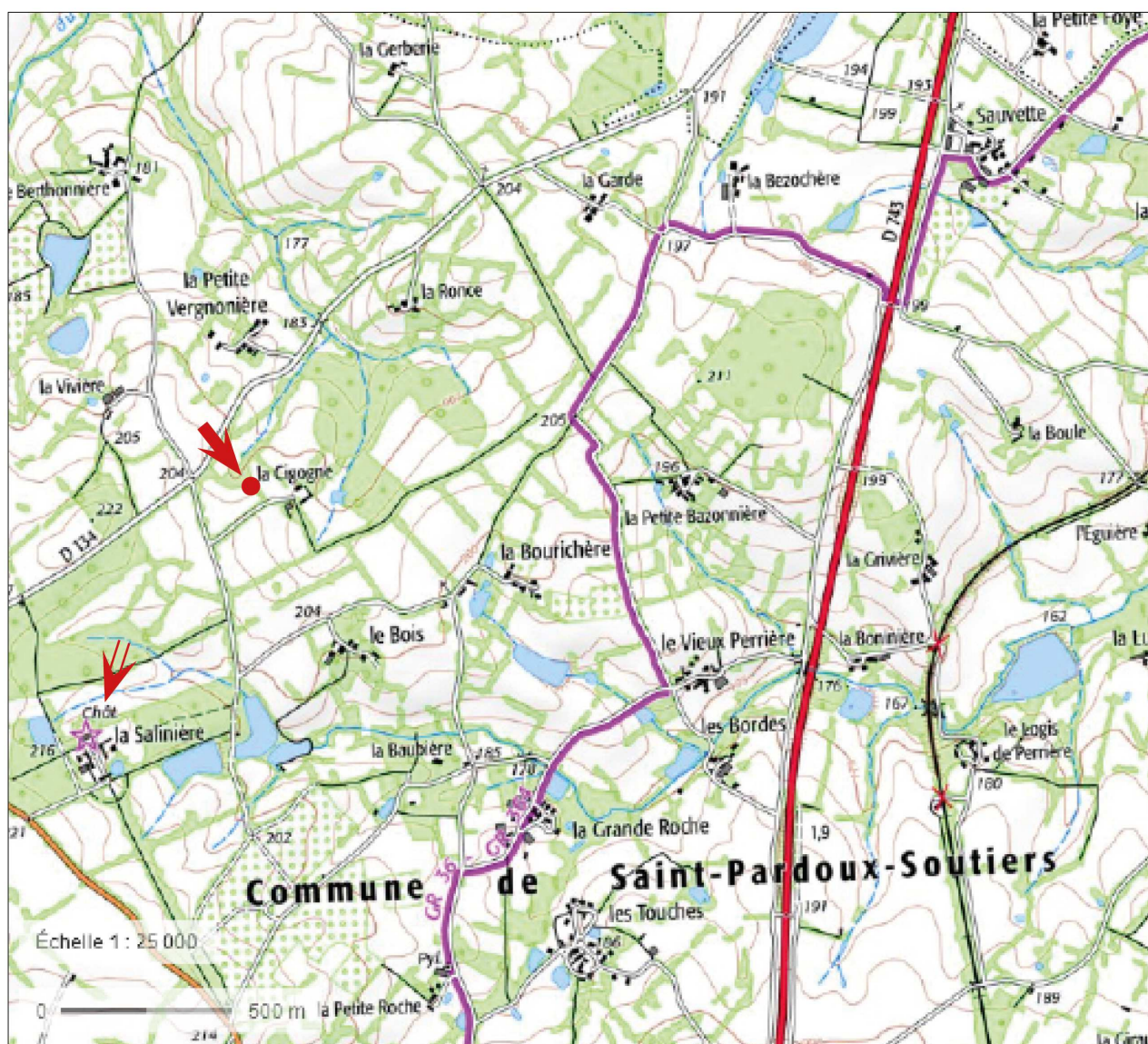
© Rousseau Valérie
Agence Du Vent dans les Feuilles

Le chêne de « Robert Le Chouan »

2.1 Contexte administratif

L'arbre est situé dans la commune de **Saint-Pardoux-Soutiers** (1 862 habitants), canton de La Gâtine, arrondissement de Parthenay. Saint-Pardoux-Soutiers fait partie de la communauté de communes de Val de Gâtine (voir page 10).

Il est propriété de monsieur Christian Poignand de la Salignière.



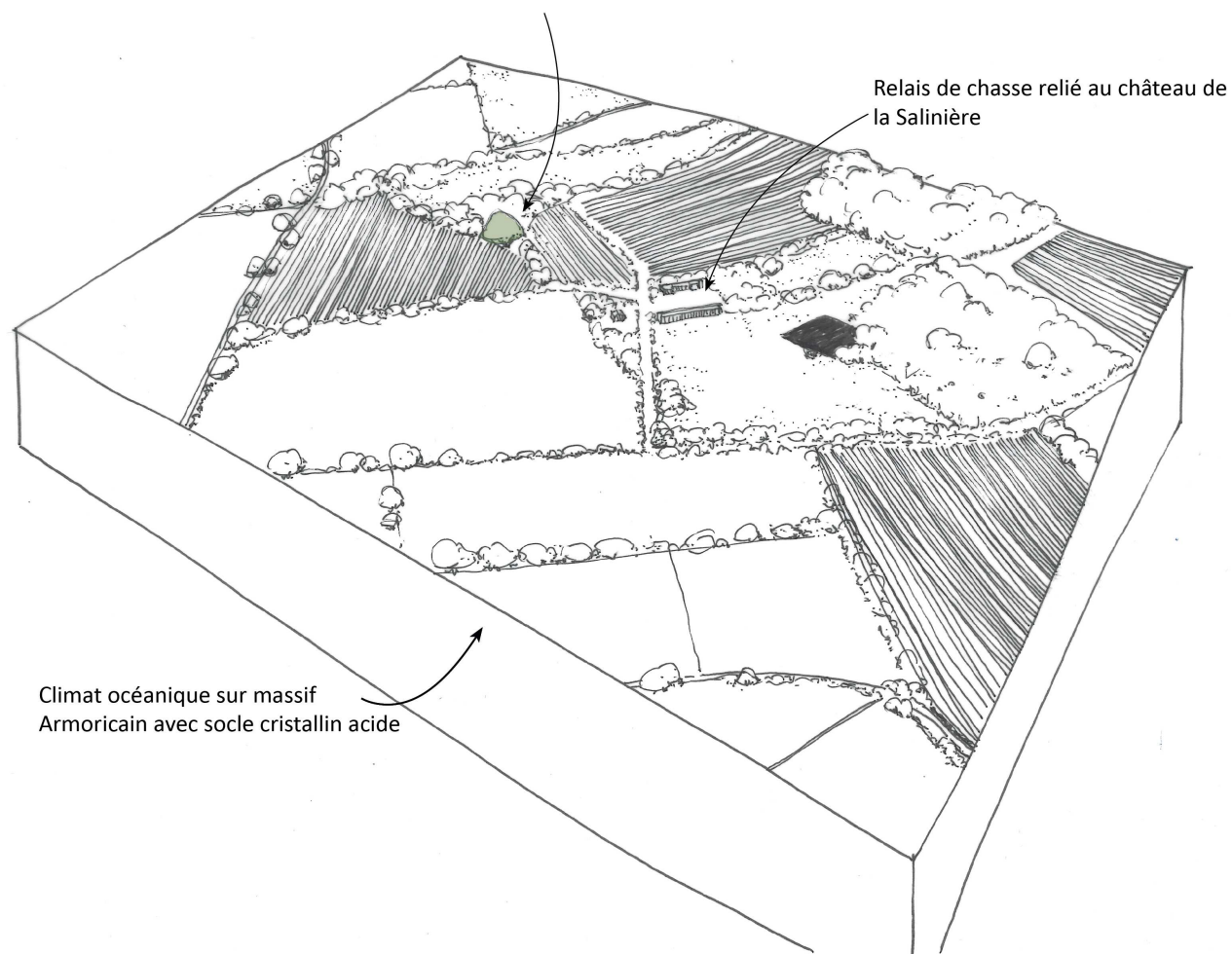
● Localisation du chêne de « Robert le Chouan »

Extrait du SCAN25 IGN

La commune est dotée d'un PLUi (de l'ancienne Communauté de Communes Pays Sud Gâtine), approuvé le 1^{er} décembre 2016. Les parcelles concernées, n° 54, 55 et 63 section OB, y sont classées en A (zone agricole). La partie nord-ouest de la parcelle 55 est en zone humide. Sur le plan, le chêne de Robert le Chouan est indiqué comme « arbre remarquable à protéger », mais cette rubrique n'est pas détaillée dans le règlement du PLUi.

2.2 Environnement paysager

Dans une campagne rurale et bocagère de la Gâtine, le sujet est implanté à 203 m d'altitude sur fond de combe légère, en lisière de parcelle forestière humide et de deux champs agricoles céréaliers. Le sujet est isolé, pittoresque et monumental. Il est adossé à une lisière forestière au nord qui le protège des vents du nord. En revanche, la face sud-ouest est exposée aux vents dominants.



Ce paysage est caractéristique des pénéplaines dont le socle hercynien et à composante granitique a été fortement érodé.

2.3 Histoire et caractéristiques de l'arbre

« Avec 8,50 mètres de circonférence au plus creux, c'est le plus gros chêne du département. Ses branches imposantes s'étalent dès 3 mètres de hauteur, surmontant un tronc massif paraissant plus large que haut ». (In Arbres remarquables des Deux-Sèvres, Cf annexe)

Le chêne pédonculé (*Quercus robur*), dit de « Robert le Chouan », situé au lieu-dit « la Cigogne », est l'un des plus vieux arbres du département, il aurait entre 500 et 900 ans selon les estimations. Arbre historique et de légende, son tronc creux aurait été un refuge et une cachette pour François-Augustin Robert, connu sous le nom de Robert le Chouan, légitimiste, qui participa à l'insurrection royaliste dans l'ouest de la France en 1832. L'arbre était déjà creux au début du XIX^e siècle et donc suffisamment vaste pour abriter plusieurs personnes dans son tronc. En effet, suite à un orage, le chêne bée d'une ouverture de 3,20 m de haut sur 2,5 mètres de large.

Le territoire d'ici est marqué par les événements de la chouannerie ; cet arbre est associé à une période de l'histoire de France encore bien présente dans la mémoire collective, il constitue un véritable témoin vivant.

Le chêne pédonculé de la Cigogne est appelé aussi « chêne du Hibou » : dans ce pays les haies aux vieux arbres têtards abritaient la chouette hulotte, ou chat huant, dont le hululement fit... le chouan.



Arbre légendaire, probablement le plus gros chêne des Deux-Sèvres, il est connu localement et fréquenté par des connaisseurs.

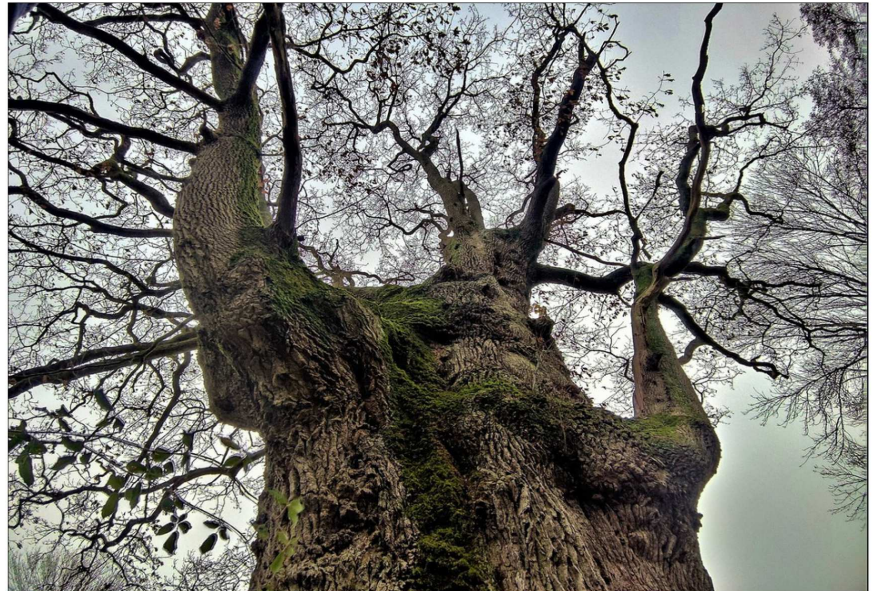
Le sujet est certes d'un âge très avancé, cependant, il est en bonne santé et son état physiologique est bon, malgré une grosse déchirure charpentière sud-ouest, partiellement bien cicatrisée; des champignons se développent toutefois au niveau de cette cassure.

Ce très gros sujet s'est développé sur un 1er étage de 7 charpentières (dont 2 cassées) et un deuxième étage de 3 charpentières massives. L'arbre présente des bourrelets de cicatrisations et une petite fente au collet. Du bois mort est présent, mais ne doit pas être retiré sous peine de fragiliser l'individu. L'arbre ne constitue d'ailleurs aucun risque pour les usagers, en l'absence à proximité de toute maison, route ou sentier. En revanche, la cavité constitue un repaire à insectes, oiseaux, chauves-souris... ce qui en fait un réservoir de biodiversité. La présence de grand capricorne est notamment avérée.

Son rayon vital à préserver est de plus de 30 m; L'arbre peut être une contrainte pour l'agriculteur pour sa concurrence avec la parcelle cultivée mais inversement, le chêne est contraint par le sous-solage au sud et à l'est. S'agissant des contraintes liées à ce classement, notamment pour l'exploitation agricole, il n'y a pas de difficulté, car il s'agira surtout de respecter une distance de labourage, déjà pratiquée actuellement, par rapport à l'arbre.



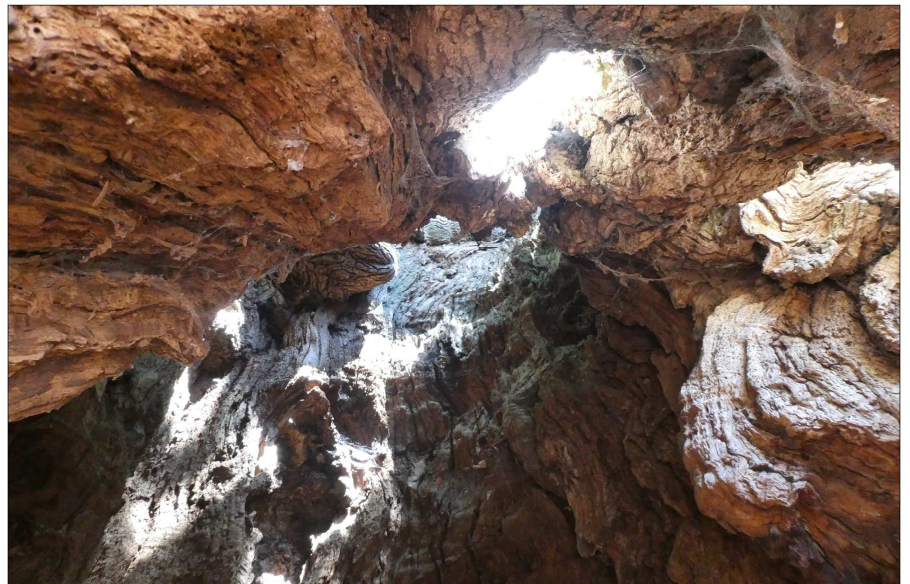
Une branche charpentière sud-ouest est cassée



Port en double corbeille avec deux rangées de charpentières.



Aspect rocailleux ; cabossé et tortueux. Houppier relativement équilibré.



La cavité béante à l'intérieur du tronc est saine et constitue aujourd'hui un repère à insectes, oiseaux et chauves souris.

Caractéristiques de l'arbre

L'origine du chêne est naturelle, son âge est estimé entre **600 et 1 000 ans**

Hauteur totale du chêne : **21 m**

Circonférence à 1,30 m : **8,60 m** (diamètre 2,75 m)

Hauteur des premières branches : **1,50 m**

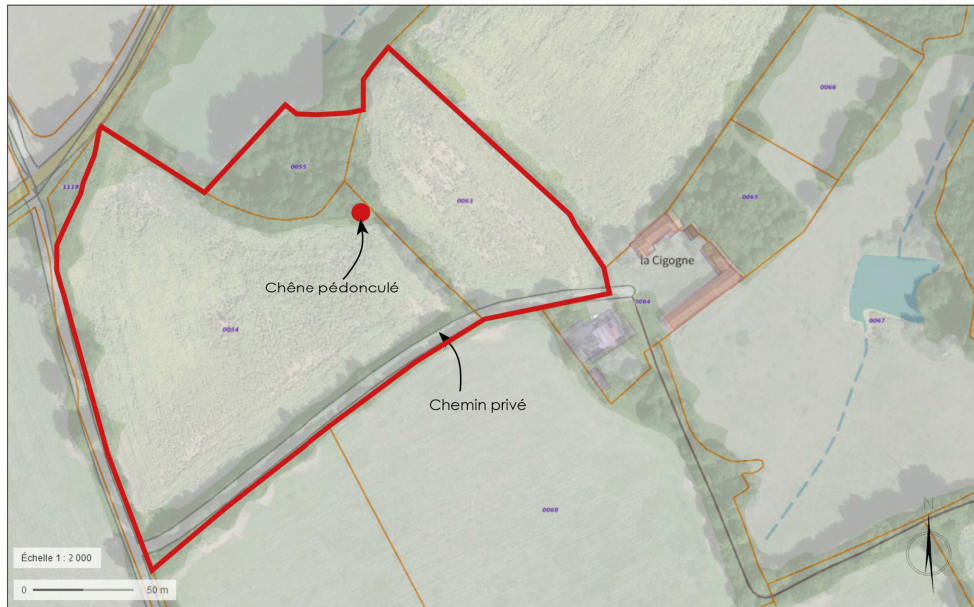
Rayon moyen de la couronne : **19 m**

L'espérance de maintien est relative étant donné l'âge de l'individu; il s'agit de surveiller le développement des champignons qui se développent dans la cavité de l'arbre.

Son maintien peut cependant être estimé à plusieurs dizaines d'années d'après l'étude du cabinet Riboulet.



2.2.4 Projet de périmètre



Propriétaire :
Monsieur Christian Poignand
de la Salinière

1, Château de la Salinière
79310 Saint Pardoux

**A l'intersection des parcelles
OB54, OB55 et OB 63**

Surface proposée : 3,63 ha

Source : geoportail.gouv.fr 12-09-2020

 Projet de classement

Le périmètre est assis sur les limites des trois parcelles au « centre » desquelles se trouve l'arbre.

3. Conclusion

Critères de classement et conseils de gestion

Les inventaires réalisés entre 1999 et 2015 ont permis de recenser les plus beaux arbres du département des Deux-Sèvres, et de mettre ainsi en évidence des richesses patrimoniales et naturelles subsistant envers et contre tout dans ce territoire. La méthodologie utilisée, en résonance avec les critères établis dans la loi du 2 mai 1930 (critères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque), et relevant de l'article L.341-1 du Code de l'environnement, a mis en avant les plus exceptionnels d'entre eux. **Le chêne de Robert le Chouan**, objet de ce rapport, faisant partie du « haut du panier », est ainsi proposé au classement pour une protection pérenne, la plus forte qui soit dans le droit français.

Le chêne de Saint-Pardoux-Soutiers est exceptionnel par sa circonférence, son âge, sa hauteur et l'histoire qui lui est rattachée. Plus gros chêne du département, et sans doute le plus vieux aussi, il est lié aux événements de la « petite chouannerie » de 1832 : il aurait abrité un chef local dit « Robert le Chouan », voire plusieurs membres de sa troupe tant était, déjà à cette époque, vaste la cavité de l'arbre. Ce conditionnel suggère de proposer le **classement au titre du critère légendaire** plutôt que historique, **en plus du critère pittoresque**.

Du fait de son âge et de la taille de ses charpentières, des risques de dégâts dus aux intempéries sont prégnants mais imprévisibles. L'expertise sanitaire du cabinet Riboulet (Cf annexe) diagnostique un état physiologique et mécanique moyen, ce qui est satisfaisant pour un tel spécimen.

- La mise à l'étude d'un dispositif de haubanage est préconisée pour éviter l'arrachage des lourdes branches.
- Le système racinaire a été préservé jusqu'à présent, grâce à la définition tacite d'une zone non labourée autour de l'arbre : il pousse dans une zone herbeuse qui assure un rôle de tampon par rapport à l'exploitation agricole de la parcelle 54, au sud de l'arbre. Un rayon vital de 20 mètres est à sanctuariser.

4. Annexes

- Extrait de l'ouvrage « Arbres remarquables des Deux-Sèvres », *Deux-Sèvres Nature Environnement*
Édition Deux-Sèvres Nature Environnement, Niort, décembre 2017.
- Rapport d'expertise phytosanitaire - Cabinet Riboulet